

« POUR VOS DÉPLACEMENTS, ÇA BOUGE ! »



Du lundi au vendredi, des **conducteurs bénévoles** vous transportent et vous accompagnent depuis votre domicile.

Comment fonctionne Mobilité solidaire ?

- ◇ transport depuis votre domicile, assuré par des bénévoles
- ◇ aux horaires adaptés à vos besoins (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h)
- ◇ jusqu'à 100 km aller/retour
- ◇ trajets médicaux, administratifs, liés à l'insertion professionnelle : max 200 km aller/retour, horaires élargis
- ◇ accompagnement possible (courses, rdv médical...)

Comment bénéficier de Mobilité solidaire ?

- ◇ pas de moyen de transport même temporairement
- ◇ sous conditions de situation (personnes de plus de 60 ans ou bénéficiaires du RSA ou bénéficiaires de l'AAH)
- ◇ dossier d'inscription à compléter
- ◇ **contact : 03 26 63 57 55**
du lundi au jeudi de 14h à 16h30 et
le vendredi de 10h à 11h30

Comment utiliser le service ?

- ◇ **réservation au 03 26 63 57 55,**
du lundi au jeudi de 14h à 16h30 et
le vendredi de 10h à 11h30
- ◇ à l'avance : entre 1 mois et **4 jours ouvrés avant le trajet**
- ◇ participation aux frais de 0.32 € par km, à verser en espèces au conducteur (montant connu à l'avance)
- ◇ remise d'un reçu par le conducteur

Bénéficiaire



Conducteur
bénévole



Vous venez en aide aux personnes sans moyen de transport. Vous percevez une indemnité kilométrique. Vous permettez aux **bénéficiaires** de se déplacer pour passer des examens médicaux, effectuer des démarches administratives, faire des courses,...

Conducteur bénévole, pourquoi pas vous ?

- ◇ un peu de temps pour une action d'entraide, selon vos disponibilités
- ◇ envie de rencontrer d'autres personnes et de rendre service
- ◇ utilisation de votre véhicule : indemnité de 0.47 € par km (depuis votre domicile)

Comment devenir conducteur bénévole ?

- ◇ contact avec un responsable : 03 26 68 36 15
- ◇ dossier d'inscription à compléter
- ◇ assurance Familles Rurales
- ◇ rencontres et formations

Comment sont organisés les trajets ?

- ◇ proposition d'un trajet
- ◇ si accord, envoi d'une fiche de trajet
- ◇ versement de l'indemnité kilométrique par le bénéficiaire et par Familles Rurales
- ◇ remise d'un reçu au bénéficiaire, une fois le trajet effectué

Octobre 2023



ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ
Se rencontrer, échanger,
être solidaire

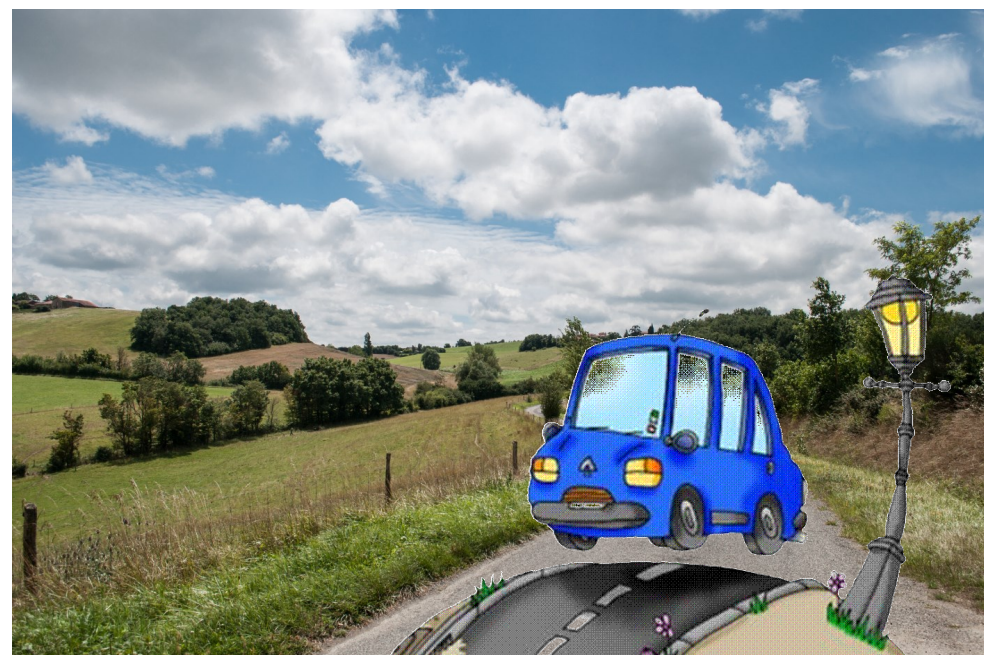


Un service de transport assuré
par des habitants bénévoles

Mobilité solidaire

« POUR VOS DÉPLACEMENTS, ÇA BOUGE ! »

Un service de Transport d'Utilité Sociale coordonné par
Familles Rurales Marne sur le territoire marnais.



Pour tout renseignement et demande d'inscription, vous pouvez contacter :

Familles Rurales Fédération Marne
Service Mobilité solidaire

03 26 63 57 55

(du lundi au jeudi de 14h00 à 16h30
et le vendredi de 10h00 à 11h30)



Familles Rurales Fédération Marne

Mobilité solidaire

Secteurs couverts (Janv. 2023)

■ Paysages de la Champagne

■ Brie et Champagne

■ Suijpes-Mourmelon

■ Argonne Champenoise

■ Moivre à la Coole

■ Côtes de Champagne et
Val de Saux

■ Perthois Bocage et Der

